



# FAMILLES DE FRANCE

Paris, le 26 octobre 2012

## **LES GRILLES TARIFAIRES DE L'ELECTRICITE JUGEES ILLEGALES PAR LE CONSEIL D'ETAT :**

### **LES CONSOMMATEURS TOUJOURS VICTIMES MALGRE EUX !**

Le Conseil d'état, dans un arrêt du 22 octobre dernier, a annulé l'arrêté du 13 août 2009 sur les tarifs réglementés de vente de l'électricité : les tarifs bleus ne reposent sur aucun critère objectif de différenciation susceptible de justifier des options et des versions tarifaires différentes, ce qui est contraire au principe d'égalité de tous devant le service public. Les tarifs jaunes et verts manquent de transparence, ce qui est contraire au droit communautaire.

Par conséquent, une nouvelle grille tarifaire doit être définie par le gouvernement, et les factures des consommateurs seront révisées, pendant la période du 15 août 2009 au 13 août 2010.

Familles de France se réjouit de l'arrêt pris par le Conseil d'Etat qui permettra d'améliorer la transparence tarifaire de l'électricité pour les consommateurs. Cela leur permettra de mieux comparer les différentes offres présentes sur le marché, et d'adapter au mieux leur contrat en fonction de leur consommation d'énergie.

Pour autant, la décision du Conseil d'Etat risque d'entraîner des bonnes et des mauvaises nouvelles pour les consommateurs. En effet, une fois la grille tarifaire définie, celle-ci s'appliquera rétroactivement aux factures qui ont courues durant la période du 15 août 2009 au 13 août 2010.

Cela signifie concrètement pour les consommateurs, le remboursement des trop-perçus par EDF, mais aussi des réclamations d'impayés en cas de sous facturation.

Familles de France souhaite que cette régularisation prenne en compte l'intérêt des consommateurs.

Familles de France demande que cet impact ne soit pas significatif sur le pouvoir d'achat déjà fragilisé des consommateurs.

**Contact Presse / Thierry VIDOR: 01.44.53.45.94**

Familles de France, association loi 1901, est un mouvement libre de tout lien politique, confessionnel, syndical et idéologique. L'association est reconnue d'utilité publique, agréée d'éducation populaire, agréée organisation nationale de consommateurs, agréée association éducative complémentaire de l'Enseignement public, reconnue organisme de formation.

**Nous défendons les familles dans leur vie quotidienne et nous représentons toutes les familles sans distinction.**

Communiqué de presse